

FAQ MALI

Sommaire

À quelles mesures de santé et de sécurité puis-je m'attendre lors de ma visite au centre Capago?	2
Dois-je effectuer un test PCR COVID-19 avant de demander mon visa?	2
Quelles sont les catégories pour lesquelles je peux demander un visa?	3
J'ai un visa valide qui expirera bientôt, et le pays dans lequel je vais, ou je suis, a émis une restriction de voyage / interdiction de voyager. Puis-je demander une prolongation?	4
Mon visa est valide, puis-je toujours voyager?	4
Y-a t -il des mesures particulières post Covid-19 pour pouvoir accéder à l'espace Schengen?	5
Puis-je me faire rembourser si mon visa a déjà été délivré mais que je n'ai pu voyager?	5
J'avais soumis ma demande de visa avant l'annonce de la fermeture des frontières et mon visa a été classé sans suite, que puis-je faire?	5
Quand la France acceptera-t-elle les demandes de visa de court séjour?	6
Mon rendez-vous prépayé a été annulé en raison de COVID-19. Comment reprogrammer mon rendez-vous?	6
Comment joindre Capago en cas de questions?	6

À quelles mesures de santé et de sécurité puis-je m'attendre lors de ma visite au centre Capago?

Tous les centres Capago ont mis en œuvre des mesures de précaution pour la prévention du COVID-19, conformément aux directives prescrites par l'Organisation mondiale de la santé et les autorités locales.

Soyez assuré que la priorité de Capago est de garantir la sécurité sanitaire aussi bien de ses visiteurs, que de ses employés. Cette reprise d'activité intègre donc des dispositions qui se déclinent en plusieurs points :

- Sur rendez-vous uniquement; veuillez respecter l'heure de votre rendez-vous; Une tolérance de 10 minutes sera tolérée sur les retards.
- Le port du masque est obligatoire;
- La prise de température à l'entrée est obligatoire;
- L'utilisation du gel hydroalcoolique est obligatoire,
- Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée de l'immeuble;
- Le respect de la signalisation permettant la distanciation sociale à l'intérieur du centre;
- Le respect de la circulation à sens unique.

Dois-je effectuer un test PCR COVID-19 avant de demander mon visa?

Capago ne demande aucun rapport médical lié au COVID-19 pour les demandeurs de visa devant visiter le centre. Les demandeurs devront cependant se conformer aux mesures sanitaires pour avoir accès au centre Capago dont la prise de température est obligatoire. En cas de température supérieure à 38 degrés, l'accès au centre pourra vous être refusé.

Le décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 a introduit l'obligation, pour toute personne âgée de plus de onze ans souhaitant séjourner en France en provenance d'un pays tiers, de s'engager sur l'honneur à effectuer un isolement de 7 jours après leur arrivée en France. Par conséquent, les visas de court séjour d'une durée inférieure ou égale à 7 jours ne sont plus délivrés.

Merci de consulter les informations relatives aux restrictions d'accès à la France métropolitaine sur [le site du Consulat Général de France à Bamako](#).

Quelles sont les catégories pour lesquelles je peux demander un visa?

Seules les demandes de visa pour les catégories suivantes seront acceptées:

- **Titulaire d'un visa de circulation expiré à compter de mars 2020 – Attention sans motif impérieux ce visa ne permet pas actuellement de voyager**

Le visa de circulation est un visa de court séjour à entrées multiples permettant un nombre illimité d'entrées dans l'espace Schengen.

Ce visa porte la mention « Circulation » sur la vignette.

- Étudiant admis aux oraux des concours dans des établissements d'enseignement supérieur français ou inscrits pour la rentrée 2021/2022 (court et long séjour)
- Professions médicales ou personnel de recherche étranger qui luttent contre le COVID 19 ainsi que son conjoint et ses enfants et les stagiaires associés dans le domaine de la santé (long séjour)
- Motifs professionnels : passeport talent ainsi que son conjoint et ses enfants (long séjour)
- Motifs familiaux : conjoints de Français, enfants de Français (court et long séjour), en vue d'un mariage avec un ressortissant français
- Les regroupement familial ou de la réunification familiale des réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire et apatrides. (long séjour)
- Titulaires d'un document de séjour (titre de séjour ou visa de long séjour valant titre de séjour) expiré ou perdu
- Travailleurs du secteur des transports terrestres, maritimes et aériens (court séjour)
- Les transits aéroportuaires (court séjour)

Vous trouverez plus d'informations concernant les catégories autorisées sur les pré-requis pour prendre un rendez-vous du site Capago de votre pays d'origine.

J'ai un visa valide qui expirera bientôt, et le pays dans lequel je vais, ou je suis, a émis une restriction de voyage / interdiction de voyager. Puis-je demander une prolongation?

Les visas délivrés et non utilisés ne sont pas prolongés. Il conviendra de déposer une nouvelle demande de visa.

Si vous êtes bloqués en France et que votre visa a expiré, vous devez contacter la Préfecture de votre lieu de séjour afin de demander une prolongation du visa ou une autorisation provisoire de séjour.

Mon visa est valide, puis-je toujours voyager?

Dans le contexte de la mise en œuvre des mesures sanitaires en France en raison de la pandémie de COVID-19, des restrictions d'accès à la France métropolitaine et aux collectivités d'Outre-mer ont été mises en place.

Seules les catégories de voyageurs figurant dans l'attestation de déplacement téléchargeable ci-dessous sont autorisées à entrer sur le territoire métropolitain.

En outre, ces voyageurs sont aussi soumis au régime des motifs impérieux (la liste indicative des motifs impérieux figure sur l'attestation de déplacement), qu'il s'agisse de ressortissants français, de ressortissants d'un pays membre de l'espace européen (Union européenne, Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse et Vatican) ou de tout autre Etat.

Attestation de déplacement vers la France métropolitaine pour les voyageurs en provenance d'un pays extérieur à l'espace européen: [Lien](#)

Y-a t -il des mesures particulières post Covid-19 pour pouvoir accéder à l'espace Schengen?

La délivrance éventuelle d'un visa ne garantit pas la possibilité d'entrée sur le territoire, qui reste déterminée par les restrictions applicables aux frontières. Avant de demander un visa, il est recommandé de vérifier si vous êtes autorisé(e) à entrer en France en consultant [la page suivante](#).

L'attention des voyageurs internationaux est par ailleurs appelée sur la restriction des mesures sanitaires à l'entrée sur le territoire français à compter du 1er août 2020. L'ensemble des règles applicables est consultable [ici](#). Pensez à remplir l'[Attestation de déplacement et de voyage](#), obligatoire à l'entrée du territoire.

Puis-je me faire rembourser si mon visa a déjà été délivré mais que je n'ai pu voyager?

Pour un visa délivré, les frais de dossier et les frais de service Capago ne sont pas remboursables.

J'avais soumis ma demande de visa avant l'annonce de la fermeture des frontières et mon visa a été classé sans suite, que puis-je faire?

Si votre demande de visa a été classée sans suite, vous devrez déposer une nouvelle demande de visa. La gratuité des frais de visa pourra être appliquée si votre demande de visa long séjour vous a été rendue non instruite (classée sans suite) et que les frais de dossiers visa ne vous ont pas été remboursés au moment de la fermeture du prestataire Capago et du service des visas du Consulat

Quand la France acceptera-t-elle les demandes de visa de court séjour?

Les demandes de visa courts séjours suivantes sont autorisées :

- Titulaire d'un visa de circulation expiré à compter de mars 2020 – Attention sans motif impérieux ce visa ne permet pas actuellement de voyager
- Les étudiants, mineurs scolarisés, stagiaires ,chercheurs et professeurs,
- les conjoints de Français,
- Les transits aéroportuaires.

Pour toute demande urgente pour des raisons humanitaires, nous vous conseillons de contacter l'Ambassade ou le Consulat dans votre pays de résidence.

Mon rendez-vous prépayé a été annulé en raison de COVID-19. Comment reprogrammer mon rendez-vous?

Si vous avez effectué un prépaiement pour votre demande, Capago pourra vous octroyer un nouveau rendez-vous pour les catégories de visa autorisées. Vous devez cependant fournir votre preuve de paiement, Nous vous invitons à contacter notre centre d'appel via chats ou emails en mentionnant votre numéro de référence.

Comment joindre Capago en cas de questions?

Vous pouvez contacter notre centre Capago via email ou tchat en consultant [la page Contact](#) de notre site. Notre équipe se fera un plaisir de vous assister dans les meilleurs délais.